



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 DÉCEMBRE

Comité social d'administration d'établissement

JE VOTE UNSA PARCE QU'ELLE REVENDIQUE :

- ➔ L'augmentation immédiate du point d'indice a minima de 15 % pour compenser l'inflation cumulée.
- ➔ La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération.
- ➔ La convergence indemnitaire sur le mieux-disant de la fonction publique d'État.
- ➔ L'intégration des primes au traitement indiciaire.
- ➔ La poursuite et l'élargissement des requalifications des emplois pour en finir avec les sous-classements.
- ➔ Le recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoins, la titularisation massive des personnels contractuels qui le souhaitent et la lutte contre la précarisation.
- ➔ Une plus grande transparence dans les procédures d'avancement et de promotion grâce à la consultation des instances paritaires.
- ➔ L'égalité effective entre les femmes et les hommes qui couvre l'ensemble de la carrière.
- ➔ Un plan d'inclusion ambitieux avec des moyens pérennes, notamment en faveur des personnels en situation de handicap.
- ➔ La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations.
- ➔ L'amélioration notable de la qualité de vie, des conditions de travail, de la santé et de la sécurité.
- ➔ Une véritable politique de prévention des risques et de surveillance médicale de tous les personnels.
- ➔ L'amélioration de la mobilité choisie et l'application effective des priorités légales.

DANS UN CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES QUI NÉCESSITENT UNE RECHERCHE ET UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FORTS, NOUS EXIGEONS DE L'ÉTAT UN FINANCEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS.





L'UNSA A OBTENU DEPUIS 2022

- Des repyramidages : des promotions supplémentaires pour plus de 4 000 ITRF et 2 000 enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs.
- Des réformes statutaires positives concernant les ITRF/ITA et les chercheuses et chercheurs.
- L'amorce de la convergence des régimes indemnitaires (primes).
- La prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience dans les lignes directrices de gestion aux promotions et aux carrières.
- Une revalorisation de la rémunération des doctorants ainsi que l'augmentation du nombre de contrats doctoraux ministériels.
- La formalisation du Plan égalité professionnelle et du Plan handicap.
- L'accord-cadre télétravail, applicable dans tous les établissements.
- Une feuille de route nationale en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail dans les universités et les organismes de recherche.



LE CSA D'ÉTABLISSEMENT EST NOTAMMENT CONSULTÉ SUR :

- la politique d'emploi de l'établissement (recrutement…) ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'inclusion et la lutte contre toutes les discriminations ;
- les lignes directrices de gestion relatives au pilotage des ressources humaines, aux opérations de promotion et mobilité ;
- la politique indemnitaire (montant des primes…).

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT), une émanation du CSA essentielle pour :

- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène et la sécurité des personnels dans leur travail ;
- l'amélioration des conditions de vie et des conditions de travail ;
- le respect des prescriptions légales prises en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- l'égalité et la lutte contre les discriminations au travail.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTEZ UNSA !